

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
VALLÉE SUD - GRAND PARIS
GRILLE TARIFAIRE
ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL
DE BOURG-LA-REINE / SCEAUX**

I - COTISATIONS

A. Coursus musique

Initiation musique

La grille de tarification suivante sera appliquée pour l'initiation musique (Jardin, Eveil musical) :

	Initiation
Tarif min Territoire Vallée Sud	70 €
Tarif max Territoire Vallée Sud	360 €
Tarif Hors Territoire	460 €
Taux d'effort appliqué au quotient (revenu par part)	0,94%

Nombre d'enfant	Initiation
1	0,38%
2	0,31%
3	0,24%
4	0,21%
5	0,19%
6	0,17%
7	0,16%
8	0,15%
9	0,13%

Cursus diplômant musique

Le cursus diplômant musique comprend :

- La pratique d'un instrument (du chant lyrique),
- La formation musicale,
- La pratique d'une activité d'ensemble.

	1 ^{er} cycle	2 ^{ème} cycle	3 ^{ème} cycle
Tarif min Territoire Vallée Sud	140 €	170 €	200 €
Tarif max Territoire Vallée Sud	790 €	820 €	850 €
Tarif Hors Territoire	940 €	970 €	1000 €
Taux d'effort appliqué au quotient (revenu par part)	2,06%	2,22%	2,39%

Nombre d'enfants	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle
1	0,82%	0,89%	0,96%
2	0,69%	0,74%	0,80%
3	0,51%	0,56%	0,60%
4	0,46%	0,49%	0,53%
5	0,41%	0,44%	0,48%
6	0,37%	0,40%	0,43%
7	0,34%	0,37%	0,40%
8	0,32%	0,34%	0,37%
9	0,29%	0,32%	0,34%

Cycle spécialisé et CPES

Tarif minimum	200 €
Tarif maximum	1000 €
Taux d'effort appliqué au quotient (revenu par part)	2,39%

Nombre d'enfants	
1	0,96%
2	0,80%
3	0,60%
4	0,53%
5	0,48%
6	0,43%
7	0,40%
8	0,37%
9	0,34%

UV Projet personnel seul

Tarifs à l'année	
UV projet personnel	154,80 €

Pratique d'une activité d'ensemble supplémentaire dans le cadre du cursus musique

La pratique d'une activité d'ensemble supplémentaire fera l'objet de la tarification suivante :

Tarifs à l'année	
Activité d'ensemble supplémentaire dans le cadre d'un cursus diplômant	51,60 €

Parcours personnalisé :

Le parcours personnalisé est autorisé sous condition pédagogique pour les fins de 2^{èmes} ou 3^{èmes} cycles. Il comprend une pratique instrumentale ainsi qu'une pratique collective obligatoire.

Tarif min Territoire Vallée Sud	140 €
Tarif max Territoire Vallée Sud	790 €
Tarif Hors Territoire	940 €
Taux d'effort appliqué au quotient (revenu par part)	2,06%

Nombre d'enfants	
1	0,82%
2	0,69%
3	0,51%
4	0,46%
5	0,41%
6	0,37%
7	0,34%
8	0,32%
9	0,29%

Parcours adapté :

Parcours pour les élèves en situation de handicap, construit en fonction des possibilités et des besoins de l'élève.

Tarif min Territoire Vallée Sud	140 €
Tarif max Territoire Vallée Sud	790 €
Tarif Hors Territoire	940 €
Taux d'effort appliqué au quotient (revenu par part)	2,06%

Nombre d'enfants	
1	0,82%
2	0,69%
3	0,51%
4	0,46%
5	0,41%
6	0,37%
7	0,34%
8	0,32%
9	0,29%

B. Coursus danse et art dramatique

Initiation danse et art dramatique

La grille de tarification suivante sera appliquée pour l'initiation danse (Eveil corporel, Initiation danse 1 et 2 et l'initiation art dramatique) :

	Initiation
Tarif min Territoire Vallée Sud	70 €
Tarif max Territoire Vallée Sud	360 €
Tarif Hors Territoire	460 €
Taux d'effort appliqué au quotient (revenu par part)	0,94%

Nombre d'enfants	Initiation
1	0,38%
2	0,31%
3	0,24%
4	0,21%
5	0,19%
6	0,17%
7	0,16%
8	0,15%
9	0,13%

Coursus diplômant danse, art dramatique ou comédie musicale

La grille de tarification suivante sera appliquée pour les cursus diplômant danse et art dramatique :

	1 ^{er} cycle	2 ^{ème} cycle	3 ^{ème} cycle
Tarif min Territoire Vallée Sud	120 €	150 €	180 €
Tarif max Territoire Vallée Sud	710 €	740 €	770 €
Tarif Hors Territoire	860 €	890 €	920 €
Taux d'effort appliqué au quotient (revenu par part)	1,83%	2,00%	2,17%

Nombre d'enfants	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle
1	0,73%	0,80%	0,87%
2	0,61%	0,67%	0,72%
3	0,46%	0,50%	0,54%
4	0,41%	0,44%	0,48%
5	0,37%	0,40%	0,43%
6	0,33%	0,36%	0,39%

C. CHAM

Les élèves des classes CHAM sont exonérés du tarif en vigueur.

D. Activités spécifiques

Les activités spécifiques sont les activités suivantes :

- Formation musicale,
- Culture musicale pour le CEM,
- Formation musicale cycle spécialisé (histoire de la musique, analyse, composition, harmonie),
- Formation à la direction de chœur d'enfants.

Tarifs à l'année		
	Territoire Vallée Sud	Hors Territoire
Activités spécifiques	381,40 €	505,80 €

E. Préparation au baccalauréat musique

Tarifs à l'année		
	Territoire Vallée Sud	Hors Territoire
Préparation au baccalauréat musique	160 €	258,10 €

F. Activités d'ensemble pour les élèves non-inscrits dans un cursus musique

Les activités d'ensemble sont les activités suivantes :

- Chorales (enfants, adultes),
- Orchestres,
- Ensembles instrumentaux,
- Atelier initiation MAA (musique actuelle amplifiée),
- Ateliers jazz,
- Musique de chambre.

Tarifs à l'année	
Activités d'ensemble	160 €

G. Formation musicale + chorale pour les élèves en attente d'un instrument

La tarification applicable est la suivante :

Tarifs à l'année		
	Territoire Vallée Sud	Hors Territoire
FM + Chorale	412,90 €	516,10€

H. Découverte de l'art dramatique

Cette formation ponctuelle fera l'objet de la tarification suivante :

Tarif	
Stage de pratique théâtrale pour les 12-14 ans	70 €

II - LOCATIONS D'INSTRUMENTS

34 € par trimestre pour les instruments d'une valeur inférieure à 455 €

52,60 € par trimestre pour les instruments d'une valeur comprise entre 455 € et 1 525 €

74,40 € par trimestre pour les instruments d'une valeur supérieure à 1 525 €

Mise à disposition Harpe Arpa Doppia

51,60 €/jour

III - BILLETTERIE DES SPECTACLES

Plein tarif	10 €
Tarif réduit *	5 €
Invités	Gratuité

* Le tarif réduit s'applique aux parents d'élèves du CRD, élèves des Conservatoires du territoire Vallée Sud - Grand Paris, enfants de moins de 14 ans, étudiants, chômeurs

IV - LOCATION DE SALLES

1 – Location de salles			
Salles	Modalités de mise à disposition	Tarif de location	Catégorie d'utilisateurs
Auditorium avec piano à queue YAMAHA	La mise à disposition de l'auditorium se fait avec les techniciens et le personnel de sécurité (régisseur plateau ou lumière) choisis par le CRD	900€	Toute personne morale de droit public ou de droit privé domiciliée dans le Territoire Vallée Sud
		1 300€	Toute personne morale de droit public ou de droit privé domiciliée Hors Territoire
Auditorium sans piano	La mise à disposition de l'auditorium se fait avec les techniciens et le personnel de sécurité (régisseur plateau ou lumière) choisis par le CRD	600€	Toute personne morale de droit public ou de droit privé domiciliée dans le Territoire Vallée Sud
		1 000€	Toute personne morale de droit public ou de droit privé domiciliée Hors Territoire

Note 1 : Une convention viendra régler les conditions de mise à disposition.

Note 2 : La collectivité de tutelle de l'établissement ou son représentant pourra imposer au bénéficiaire de la mise à disposition le recours au personnel technique de son choix, offrant toutes les garanties et détenteur des habilitations requises pour exploiter les lieux dans les meilleures conditions de sécurité notamment.

Note 3 : Quel que soit le type de mise à disposition et d'utilisateurs, l'embauche et la rémunération des éventuels techniciens sollicités seront à la charge exclusive des bénéficiaires, par refacturation.

2 – Régie du bâtiment lors de la location de l'auditorium		
	Modalités	Tarif
SSIAP	Forfait horaire	25€ TTC
Régisseur	Forfait « journée » par personne mise à disposition	200€ TTC
Accordeur		100€ TTC

V – PRINCIPES DE FACTURATION, MODALITES ET ECHANCIERS

A. Moyens de paiement et échéanciers de règlement

Les échéanciers proposés pour acquitter les frais de scolarité diffèrent selon le moyen de paiement retenu par les usagers.

- Pour les usagers choisissant le prélèvement automatique, le paiement des frais de scolarité est réparti à parts égales sur 6 mois (prélèvement tous les 15 du mois, de décembre 2025 à mai 2026)
Ce moyen de paiement nécessite que les usagers fournissent à l'établissement :
 - le Relevé d'Identité Bancaire du compte à prélever
 - le mandat d'autorisation de prélèvement (dont le modèle aura préalablement été fourni par le conservatoire), dûment renseigné et signé par le redevable
- Pour les usagers choisissant l'un des moyens de paiement suivants : paiement en ligne via l'extranet famille, carte bancaire, chèque, Pass+ Hauts-de-Seine, chèques Vacances...), les frais de scolarité peuvent être réglés :
 - soit en 1 versement unique global (le 15 décembre 2025 au plus tard),
 - soit en 3 versements (échéance n°1 : 15/12/2025 – n°2 : 15/02/2026 – n°3 : 15/04/2026).

Quelle que soit la modalité retenue, les cotisations sont dues pour l'année étant entendu qu'aucune minoration ni report, qu'aucun remboursement total ou partiel ne pourront avoir lieu sauf cas de circonstance exceptionnelle dûment motivée. Néanmoins dans le cadre d'un cours individuel, en cas d'absences successives d'un professeur pendant une durée de trois semaines ou plus, les cours manqués, s'ils ne peuvent être remplacés, seront remboursés à l'ensemble des élèves concernés à hauteur de 8% du montant de la cotisation annuelle de l'élève.

B. Situations prises en compte pour le calcul des frais de scolarité

Lorsque plusieurs élèves rattachés à un même foyer fiscal sont inscrits au conservatoire, les règles suivantes s'appliquent sur le montant total de la cotisation :

- 15 % d'abattement si trois inscrits au conservatoire,
- 20% d'abattement si quatre inscrits au conservatoire,
- 25% d'abattement si cinq inscrits au conservatoire,
- 30% d'abattement à partir de 6 membres d'un même foyer fiscal

Pour les élèves pratiquant un double cursus musique, danse et théâtre il est mis en place un abattement de 10% sur le montant du double cursus.

Les dispositions exposées aux termes de la présente sous-partie ne sont pas cumulatives.

A noter :

Les enfants encore à la charge de leur famille jusqu'à 25 ans, sur présentation d'une pièce justificative, peuvent être comptabilisés pour le calcul du quotient familial.